



La Banque Laurentienne hausse le dividende sur ses actions ordinaires

10 décembre 2014

MONTRÉAL, le 10 déc. 2014 /CNW Telbec/ - Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada annonce aujourd'hui la hausse du dividende sur ses actions ordinaires de 0,52 \$ à 0,54 \$ par action. Un dividende trimestriel régulier de 0,54 \$ par action a été déclaré et sera versé le 1^{er} février 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 2 janvier 2015.

Le dividende sur les actions ordinaires qui est mentionné ci-dessus est considéré comme un dividende déterminé aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale ou territoriale similaire.

Les actions ordinaires ci-haut mentionnées sont des actions admissibles au régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque. Depuis le lancement du régime, les actionnaires pouvaient choisir de réinvestir leurs dividendes sous forme d'actions ordinaires nouvelles. Pour le dividende payable le 1^{er} février 2015, la Banque a déterminé, conformément aux modalités du régime, que les achats d'actions se feront, jusqu'à nouvel ordre, sur le marché. Par conséquent, aucun escompte ne s'appliquera à ces achats.

Les détenteurs de ces actions peuvent de plus continuer d'effectuer des versements en espèces à tous les mois en vue de souscrire des actions ordinaires additionnelles conformément aux modalités du régime.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada au 1-800-564-6253. Les propriétaires véritables et les détenteurs non inscrits d'actions doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus de renseignements:

Gladys Caron

Vice-présidente,

Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs

Bureau : 514 284-4500, poste 7511

Cellulaire : 514 893-3963

gladys.caron@banquelaurentienne.ca